DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN DE LOT-ET-GARONNE

_____

REUNION PLENIERE
Jeudi 25 mai 2023

_____

Avis rendu par les membres du Conseil consultatif citoyen sur le « Schéma départemental de l'autonomie 2023-2027» du Département de Lot-et-Garonne

La loi du 07 août 2015 (dite loi NOTRe) a réaffirmé le rôle de chef de file des solidarités du Département,

L'article L.312-4 du code de l'action sociale et des familles rend obligatoire, pour les Départements, l'adoption de schémas d'organisation sociale et médico-sociale.

Cet article indique que les schémas :

1. Apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;

2. Dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;

3. Déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissements et services et, le cas échéant, d'accueils familiaux relevant du titre IV du livre IV ;

4. Précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services médico-sociaux ainsi qu'avec les établissements de santé ou tout autre organisme public ou privé, afin de satisfaire tout ou partie des besoins mentionnés au 1° ;

5. Définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas

Ainsi, les objectifs opérationnels du Département de Lot-et-Garonne pour la période 2023-2027, figurant dans le schéma départemental de l'autonomie sont les suivants :

Axe : les ressources et les métiers

1. Renforcer l'attractivité des métiers et faciliter les recrutements
2. Renforcer les taux d'encadrement
3. Fidéliser et soutenir les ressources en poste

Axe : adaptation de l'offre aux besoins

4. Adapter l'offre d'accueil et d'hébergement
5. Développer l'offre pour les publics spécifiques
6. Promouvoir l'accès à l'offre d'accompagnement et de soins

Axe : coordination des parcours et des actions

7. Développer des outils de coordination et en faciliter l'utilisation
8. Développer les liens entre acteurs

Axe : prévention de la perte d'autonomie

9. Soutenir l'aménagement des logements ainsi que le recours aux aides techniques
10. Repérer les situations de fragilité, prévenir et lutter contre l'isolement social
11. Développer la communication et renforcer l'attractivité des actions

Axe : maintien et soins à domicile

12. Améliorer et optimiser le fonctionnement de l'APA
13. Soutenir les service d'aide à domicile
14. Former les intervenants à domicile sur le handicap psychique

- **Considérant** la restitution des travaux ayant donné lieu aux objectifs opérationnels 2023-2027, réalisée auprès du Conseil consultatif citoyen lors de sa réunion plénière du 25 mai 2023,

Le Conseil consultatif :

- Remercie la Direction du Développement social pour le travail de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, auquel quatre de ses membres ont été associés

- Félicite les services du Département pour le travail de diagnostics et les propositions figurant dans le schéma départemental de l'autonomie

Le Conseil consultatif citoyen de Lot-et-Garonne émet l'avis suivant :

Concernant les ressources humaines et les métiers

- Il exprime son inquiétude quant au manque d'attractivité des métiers du soin et de l'aide à la personne, tant sur la formation, le recrutement et la fidélisation des salariés dans ces métiers

- Il s'interroge sur le nombre insuffisant de soignants par rapport aux patients et personnes dépendantes, ce qui peut induire de la « maltraitance involontaire » notamment en établissement

Concernant l'adaptation de l'offre aux besoins

- Il souligne les initiatives positives qui se mettent en place en matière d'offres d'accueil des personnes dépendantes (habitat inclusif, accueil de jour, habitat partagé…)

- Il s'alarme du manque d'offres dans le département pour les publics spécifiques et notamment pour ceux souffrant de pathologies psychiatriques qui peuvent présenter un risque pour les aidants

- Il souhaite que le Département développe l'offre à destination des aidants, tant au niveau du répit que de l'information et du soutien dans la prise en charge de la personne dépendante

Concernant la coordination des parcours et des actions

- Il demande au Département de développer la coordination entre les acteurs, le partage des informations malgré la confidentialité des données médicales, notamment lors de situation à risques, pour faciliter et sécuriser la prise en charge de la personne dépendante

Concernant la prévention de la perte d'autonomie

- Il souhaite que le Département soit facilitateur dans le recensement des aides et des démarches relatives aux aménagements spécifiques des logements, en proposant notamment un guichet unique (porte d'entrée de tous les dispositifs existants)

- Il demande au Département d'accentuer le rôle de ses travailleurs sociaux dans le repérage des situations de fragilité et la lutte contre l'isolement des personnes, en lien avec les communes et les CCAS

Concernant le maintien et les soins à domicile

- Il demande au Département de simplifier les démarches pour obtenir l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de réduire au maximum les délais d'instruction des dossiers, notamment lors de la première demande

- Il s'interroge sur la possibilité du Département d'augmenter son soutien financier aux associations d'aide à domicile, afin de leur permettre de revaloriser les métiers de l'aide à la personne et de mieux former leurs personnels

Vote sur l'avis du Conseil consultatif citoyen
« Schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 »
30 votants (dont 3 pouvoirs)
29 pour
1 abstention
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Sainte Livrade-sur-Lot, le 25 mai 2023,
Le rapporteur général
Nom : Mavel DE KEATING
Signature : approuve et signe électroniquement.